

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 FEVRIER 2016 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, JACQUIER Hélène, BABAZ Guillaume, VOISIN Christine, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Secrétaire de séance : CORNIER-PASQUIER Anne

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le maire rappelle que Monsieur André FELISAZ a démissionné de sa fonction de conseiller municipal à compter du 8 février 2016. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Corinne CONVERSET suivant immédiatement sur la liste dont faisait partie Monsieur FELISAZ André lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale. Le maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

**20160229_01 : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS - Transfert de la
Compétence - « Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat
intercommunal » : Modification n°11 des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-0048 du 9 décembre 2015 approuvant la modification n°10 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCHC du 15 décembre 2015 portant prescription du PLUi ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le conseil communautaire de la CCHC du 15 décembre 2015, après débat, a souhaité que le PLUi puisse valoir PLH. Compte-tenu de l'absence de la compétence PLH dans les statuts de la communauté, il n'était pas juridiquement possible de prescrire un PLUi valant PLH.

C'est pourquoi, monsieur le Maire propose à l'Assemblée de transférer à la CCHC la compétence « **Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal** » et donc de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le transfert de la compétence « Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal »,
- **approuve** la modification de l'article 7 des statuts de la CCHC,
- **adopte** la modification n°11 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais annexée à la présente délibération.
- **charge** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

20160229_02 : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS :

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellevaux

Le maire expose que suite à plusieurs difficultés rencontrées lors de l'instruction des documents d'urbanisme, il est proposé de modifier le Plan Local d'urbanisme sur certains points de règlement notamment. Michel CONVERSE, adjoint responsable de l'urbanisme fait ensuite part de la dernière rencontre qui a eu lieu avec le responsable de la CCHC et le groupe de travail le 22 janvier 2016 où les différents points ont été évoqués. Un exemplaire de la proposition de rédaction reçue ce jour est remis à chaque conseiller municipal et un exposé est donné sur les différents points à modifier. Suite au transfert de la compétence à la CCHC en matière de plan local d'urbanisme, il est proposé de soumettre cette modification de droit commun du PLU à la Communauté des Communes du Haut-Chablais.

Après explication et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande l'inscription de la modification de droit commun du PLU de Bellevaux à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire, conformément à la proposition remise et examinée par le conseil municipal
- Charge le maire de faire le nécessaire

20160229_03 : VIA FERRATA – Inspection annuelle :

Proposition d'une entreprise

Le maire rappelle la nécessité de faire procéder annuellement et avant l'ouverture, à l'inspection des équipements des trois parcours de la via ferrata et aux éventuels travaux. Il présente l'offre de la société des Guides du Grand Massif pour effectuer la visite de contrôle qui s'élève à 1860.00 € HT, soit 2232.00 € TTC.

Une remarque est faite concernant l'intervention répétée de l'hélicoptère pour des secours l'an dernier. Il faudrait prévoir de réaliser une prise supplémentaire à l'endroit délicat du parcours.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de la SARL GGM pour la réalisation de l'inspection annuelle pour un montant de 1860.00 € HT, soit 2232.00 € TTC
- Charge le maire de signer

Concernant les travaux qui seront à réaliser et afin de ne pas retarder leur réalisation, le conseil municipal charge le maire de missionner une entreprise compétente.

20160229_04 : RENEGOCIATION DES PRETS (Budget principal et budget eau/assainissement) :

Présentation des propositions

Le maire rappelle que dans le cadre d'une étude sur les emprunts du budget de la commune et du budget eau/assainissement, il avait été demandé par la commission des finances de solliciter une renégociation de certains prêts pour lesquels les taux paraissaient élevés. Claudine VUANO, adjointe, a pris en charge ce dossier et présente les propositions qui ont été faites suite aux courriers et contacts avec les organismes prêteurs. Elle rappelle que tous les prêts contractés avec le SYANE ou le SMDEA ne sont pas renégociables.

Concernant le budget communal, seul le crédit mutuel accepte une renégociation du prêt 02409 20054704 d'un montant initial de 500 000.00 € au taux de 4.35% au lieu de 5.35 % à compter de l'échéance du 30/04/2016. Les frais d'avenant s'élèvent à 600 €. Ce changement de taux impliquera à terme une économie de 30. 000 € environ.

Concernant le budget eau/assainissement, seule la Caisse des Dépôts et Consignations propose une renégociation du prêt 1233706 d'un montant initial de 540 000.00 € en transformant le taux fixe de 3.95% en taux révisable indexé sur le livret A et en prolongeant de cinq années la durée de remboursement.

La commission des finances qui s'est réunie le 23 février 2016 a émis un avis favorable pour la proposition du crédit mutuel et n'a pas retenu celle de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme l'avis de la commission des finances
- Retient la proposition du crédit mutuel pour le prêt 024209 20054704
- Charge le maire de signer l'avenant

20160229_05 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT – Prospective financière : Choix d'un nouveau cabinet

Le maire rappelle la prospective financière 2016/2020 établie par le cabinet Comète sur les budgets de la commune et eau/assainissement qui avait été présentée au conseil municipal du 31 août 2015. Il précise qu'il a été informé par courrier en date du 7 janvier 2016 par le mandataire judiciaire, de la liquidation judiciaire du cabinet Comète. Cette situation est gênante pour la commune qui souhaite maintenir l'appui d'un cabinet financier compte-tenu des lourds programmes eau/assainissement, de leur incidence sur les redevances et sur le budget communal. Ce cabinet sera chargé, comme précédemment, de calculer les redevances eau et assainissement ainsi que le montant de la subvention communale. Il informe des contacts qui ont eu lieu avec le cabinet STRATORIAL Finances qui travaille déjà pour la CCHC.

Il présente la proposition d'intervention de ce cabinet pour une analyse financière des deux budgets. Le montant du devis s'élève à 5120.00 € HT (6144.00 € TTC). Elle comporte les tarifs applicables en cas de prestations complémentaires non incluses dans le devis, dont une réunion publique éventuelle.

Après avoir entendu le maire et l'avis de chacun, le conseil municipal par une voix contre et deux abstentions :

- Retient la proposition du cabinet SARTORIAL Finances
- Charge le maire de signer

20160229_06 : STEP DE TERRAMONT :

Convention de financement avec le SMDEA (part subvention)

Le maire présente la convention de financement A 033/15 établie par le SMDEA. La proposition porte sur la mise à disposition d'une somme de 30 720.00 € correspondant à la subvention allouée par le Département pour les travaux d'assainissement qui font l'objet du programme départemental 2015 « construction de la station d'épuration de Terramont - solde ».

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la convention de financement A 033/15 établie par le SMDEA correspondant à la subvention allouée par le Département pour les travaux d'assainissement qui font l'objet du programme départemental 2015 « construction de la station d'épuration de Terramont – solde » et charge le maire de la signer.

20160229_07 : NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC - Demande d'aides :

- **Programme réseaux eau et assainissement collectif du secteur de la Chèvrerie**
- **Réhabilitation de la mairie avec mise aux normes d'accessibilité**

Le maire rappelle la circulaire préfectorale du 4 février 2016, dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal, relative au nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016. Il précise que deux projets répondent aux conditions d'éligibilité, à savoir le programme de mise en place des réseaux eau et assainissement collectif du secteur de la Chèvrerie, et la réhabilitation du bâtiment de la mairie avec mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il demande d'y intégrer également le projet de réfection de la toiture de la salle des fêtes (rénovation thermique) qui doit être étudié par un économiste.

- Programme réseaux eau et assainissement collectif du secteur de la Chèvrerie

Le Maire rappelle au Conseil que bien que la commune a réalisé depuis 2005 de nombreuses tranches de travaux de mise en place de l'assainissement collectif, le secteur de La Clusaz / La Chèvrerie reste exempt d'assainissement collectif.

Ce secteur a été identifié comme un point noir par le Contrat de Rivière des Dranses et de l'est Lémanique car les eaux usées sont rejetées sans véritable traitement dans le Brevon en amont du lac du Vallon, plan d'eau à vocation touristique.

Concernant l'eau potable, l'objectif est de sécuriser un réseau vieillissant qui subit de nombreuses casses et de profiter des travaux d'assainissement pour réaliser les travaux en tranchées communes au maximum.

Des travaux ont d'ores et déjà démarré.

Le Maire présente l'avant-projet général pour atteindre la Chèvrerie qui se décompose en quatre grandes phases :

- La première correspond aux travaux démarrés à Jambaz / Champ du Noyer en 2015 et seront finalisés cette année (financement signés).
- La deuxième correspond à la pose de l'ensemble de la canalisation principale d'eaux usées et d'eau potable entre Jambaz de Là et la Chèvrerie. Cette phase correspond au dossier de demande de subventions pour un montant de travaux de 3.795.890,17 € H.T et une programmation 2016 – 2020.
- La troisième correspond au réservoir de la Chèvrerie, aux 3 postes de refoulement et réseau de collecte de Bas et haut Chèvrerie pour un montant de 2.256.600 € H.T
- La quatrième correspond aux réseaux de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable sur les différents hameaux restants à l'issue des travaux précédents pour un montant de 1.649.191 € H.T.

Le programme de travaux 2016 – 2020 a fait l'objet d'une étude de maîtrise d'oeuvre de niveau projet. Il se décompose en tranches de travaux annuelles de la façon suivante :

- 2016 : tranche ferme : La Chèvrerie à La Beauveau ; 852.378,92 € H.T (travaux uniquement)
- 2017 tranche conditionnelle 1 : La Beauveau à Le Cerny aval ; 837.127,10 € H.T
- 2018 tranche conditionnelle 2 : Le Cerny aval à la Clusaz ; 745.045,78 € H.T
- 2019 : tranche conditionnelle 3 : Grande Pose ; 512.008,47 € H.T
- 2020 : tranche conditionnelle 4 : Aval La Clusaz, l'Epuyer à Jambaz de là ; 849.329,90 € H.T

	EAUX USEES	EAUX POTABLE	TOTAL HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	2 757,17	1 742,83	4 500,00	900,00	5 400,00
Etude géotechnique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Protection rivière	1 225,41	774,59	2 000,00	400,00	2 400,00
Frais de procédure	1 531,76	968,24	2 500,00	500,00	3 000,00
TRAVAUX	2 325 757,23	1 470 132,94	3 795 890,17	759 178,03	4 555 068,20
Travaux Transport EU	1 688 568,96		1 688 568,96	337 713,79	2 026 282,75
Travaux collecte EU	637 188,27		637 188,27	127 437,65	764 625,92
Travaux AEP		1 470 132,94	1 470 132,94	294 026,59	1 764 159,53
HONORAIRES	192 712,98	121 815,68	314 528,67	62 905,73	377 434,40
Coordination sécurité	15 317,60	9 682,40	25 000,00	5 000,00	30 000,00
Contrôle extene	20 087,50	12 697,50	32 785,00	6 557,00	39 342,00
Maîtrise d'œuvre	69 700,28	44 058,20	113 758,49	22 751,70	136 510,18
Conduite d'opération	87 607,60	55 377,58	142 985,18	28 597,04	171 582,21
DIVERS	61 013,78	38 567,38	99 581,16	19 916,23	119 497,39
Imprévus	61 013,78	38 567,38	99 581,16	19 916,23	119 497,39
TOTAL PROGRAMME 2016 - 2020	2 582 241,16	1 632 258,84	4 214 500,00	842 900,00	5 057 399,99

La programmation financière annuelle est présentée au tableau ci-joint.

Le Conseil Départemental via le SMDEA et l'Agence de l'Eau ont autorisé la programmation 2016 – 2020 et l'engagement de la consultation d'entreprises. Leurs engagements financiers se portent sur la tranche 2016 pour le SMDEA et la tranche 2016 et 2017 pour l'Agence de l'Eau.

Le SMDEA a voté sa participation alors que l'Agence de l'Eau n'a pas encore notifié à la commune les montants de leur participation qui ne sont ici que des estimations.

Plan de financement prévisionnel :

	EU	AEP	TOTAL
SMDEA EU 30% 2016	158 430,00	121 410,00	279 840,00
Estimations			
AGENCE DE L'EAU EU 2016 / 2017	248 955,00	0,00	248 955,00
AGENCE DE L'EAU EU (SUR)	165 970,00	0,00	165 970,00
AGENCE DE L'EAU AEP	0,00	0,00	0,00
ETAT 35 %	903 784,41	571 290,59	1 475 075,00
TOTAL	1 477 139,41	692 700,59	2 169 840,00
Taux d'aides publiques	57,20%	42,44%	51,49%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et délibéré :

1. Approuve le projet présenté pour le programme de travaux 2016 - 2020 ;
2. Approuve le budget prévisionnel 2016-2020 ;
3. Approuve le plan de financement correspondant ;
4. Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires ;
5. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

- Réhabilitation de la mairie avec mise aux normes d'accessibilité :

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 25 janvier 2016 d'approbation de l'avant-projet concernant le réaménagement des locaux de la mairie dont l'objectif est de refaire la salle du conseil municipal plus spacieuse et plus accessible et de mettre en même temps l'ensemble du bâtiment aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le projet devrait être réalisé sur deux années 2016 et 2017.

Il présente l'estimation sommaire réalisée par le maître d'œuvre dont le montant global se décompose ainsi :

- Honoraires 54 708.00 € HT
- Travaux 455 900.00 € HT
- TOTAL..... 510 608.00 € HT (612 729.60 € TTC)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire et délibéré :

- Approuve le projet présenté
 - Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public
 - Charge le maire de faire le nécessaire
- Réfection de la toiture de la salle des fêtes (rénovation thermique)

Le maire précise qu'une somme de 20 000 € avait été inscrite au budget en 2015 pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Ce programme n'a pas été réalisé et sera reporté en 2016. Dans le cadre de ce nouveau dispositif de soutien à l'investissement public, il serait souhaitable de présenter ce projet concerné par la rénovation thermique. Il est proposé de demander l'intervention d'un économiste pour l'établissement d'un avant-projet et la présentation d'une estimation financière.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge le maire de demander l'intervention d'un économiste
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public (rénovation thermique) et donne tous pouvoirs au maire pour l'exécution de la présente délibération.

20160229_08 : VENTE DES LOCAUX LOUES A L'ECOLE DE SKI FRANÇAIS A HIRMENTAZ

Le maire rappelle que l'Ecole de Ski Français (ESF) a fait une demande en 2014, d'acquisition des locaux communaux qu'elle loue à Hirmentaz. Ces locaux sont disposés sur 2 niveaux de 40 m² chacun. Cette demande semble toujours d'actualité, il est donc nécessaire d'avancer cette transaction. Il fait part au conseil municipal des deux estimations qui ont été demandées par la commune à Vallée Verte Immobilier et à l'agence immobilière GRABKOWIAK. La première s'élève à 64 000.00 € (21/10/2014) et la seconde à 65 000.00 € (02/06/2015).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour vendre à l'ESF les locaux qu'elle occupe à Hirmentaz
- Retient le prix de 65 000.00 €
- Charge le maire de faire cette proposition à l'ESF

20160229_09 : MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire informe que suite à la démission d'André FELISAZ, il est nécessaire de le remplacer dans les différents groupes ou commissions dont il était membre et d'intégrer Corinne CONVERSET dans celles qu'elle souhaite. Il précise qu'il y a lieu en même temps de mettre à jour certaines commissions.

Après avoir entendu chacun, il est établi ainsi les changements de composition des commissions municipales ou groupes suivants :

Comité de rivière des Dranses : André FELISAZ est remplacé par Anne CORNIER-PASQUIER

Commission eau et assainissement : André FELISAZ est remplacé par Régis PASQUIER

Commission Urbanisme : Corinne CONVERSET est intégrée en qualité de conseillère municipale et non plus membre extérieur

Commission scolaire : Claudine VUANO est désignée Vice-Présidente et Corinne CONVERSET nouveau membre

Commission des finances : Michel CONVERSET est désigné nouveau membre

Commission communication : Christine VOISIN, Nadine BAUT, Corinne CONVERSET sont désignées nouveaux membres.

20160229_10 : DEMANDE DU SYNDICAT DES ALPES DU LÉMAN CONCERNANT L'ACCES AUX TOILETTES PUBLIQUES DE LA SALLE HORS SAC DE LA CHEVRERIE EN PERIODE ESTIVALE

Anne CORNIER-PASQUIER, adjointe et présidente du Syndicat des Alpes du Léman fait part de la demande du Syndicat des Alpes du Léman de maintenir les toilettes de la salle hors-sac de la Chevrerie ouvertes au public l'été. Cette ouverture permettra d'éviter l'installation de toilettes sèches sur le site dans le cadre du projet Espaces Valléens. Elle implique également l'intervention d'une femme de ménage pour le nettoyage une ou deux fois par semaine.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et prend note d'inclure le nettoyage dans les heures de la personne chargée de l'entretien pour les locations.

Anne CORNIER-PASQUIER donne ensuite quelques informations concernant la candidature commune CCHC et ADL aux projets des Espaces Valléens et précise que des sites phares ont été retenus par les financeurs, dont le lac de Vallon pour Bellevaux. A ce jour, le dossier est au stade du dépôt des fiches action et il a été proposé d'y inclure les aménagements suivants :

Signalétique – 2 toilettes sèches – 4 tables de pique-nique – 1 aire de camping car – 1 station multi recharge électrique – 1 aire de jeux « ludopédagogique » qui sera en lien avec le sentier « Appel de la Montagne ».

Elle précise également qu'une subvention est toujours disponible pour Bellevaux sur l'ancien programme Espace Valléen initié en 2012 et que l'enveloppe doit être consommée avant avril 2017 sur des projets portant sur des aménagements sur sites. Montant subventionnable de 40 000.00 €, subvention de 70%. Aucun projet n'étant inscrit dans le plan d'actions du Syndicat des Alpes du Léman, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil syndical. La commune est invitée à se positionner sur son souhait de réaliser un projet ou non.

20160229_11 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Chacun est invité à donner son avis sur le programme travaux 2016 présenté par le maire, dont certains sont reportés :

- Réaménagement de la mairie
- Réfection de la toiture de la poste
- Salle des fêtes : Réfection de la toiture – voir possibilité pour occulter les fenêtres
- Dénomination et numérotation des rues
- Ecole communale : diagnostic du matériel informatique – Rideaux et volets
- Snack-bar des Mouilles – Altitude 1110 : remplacement de deux portes
- Aire ludo pédagogique (Syndicat des Alpes du Léman)

20160229_12 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont présentées pour lesquelles la commune ne souhaite pas appliquer son droit de préemption :

- 3 places de parking à Hirmentaz Nord – parcelle F 3484 (lots 208 – 209 - 210) : propriété CHAPELAND INVESTISSEMENT
- Parcelles E 2730 et E 2733 au lieudit « Sous le Bois » : propriété de Maisons Savoie Léman
- Garage (lot 36) à la Chèvrerie copropriété «Le Refuge» C 569 : propriété TRABICHET Béatrice
- Garage (lot 35) à la Chèvrerie copropriété «Le Refuge» C 569 : propriété TRABICHET Béatrice

Questions et informations diverses :

- Restitution par la CCHC de l'étude relative au gymnase prévue le 11 mars prochain
- Remontées Mécaniques : Chiffre d'affaires de la SESAT (Hirmentaz) au 28 février : 1 336 000 € TTC pour 1 470 000 € à la même date la saison précédente
Domaine skiable du Roc d'Enfer : 1 082 289.93 € HT au 26/02/2016 soit – 3% par rapport à la saison précédente.
- Mise au point par le maire suite au courrier transmis à la mairie de Saint Jean d'Aulps par Nadine BATUT
- Enquête de la CCHC auprès des personnes âgées : l'entretien aura lieu le 3 mars avec les deux personnes tirées au sort sur Bellevaux
- Mireille FAVIER-BRON souhaite savoir s'il y a des possibilités de reproduction des diapositives offertes à la commune par la famille de l'abbé Georges BAUD
- Des explications sont données concernant une déclaration préalable de travaux à la Chauronde déposée par Mme MOREL-CHEVILLET Mélanie. A la demande de la mairie, Mme MOREL-CHEVILLET a retiré sa déclaration préalable.
- Le poste d'accueil au secrétariat de mairie n'est toujours pas pourvu. Une solution sera examinée en concertation avec la commune de Vailly qui souhaite également procéder à un recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.



